

Adresse extraordinaire des députés de la commune de Saint-Pierre de la Martinique et renvoi au comité colonial lors de la séance du 30 décembre 1790

Citer ce document / Cite this document :

Adresse extraordinaire des députés de la commune de Saint-Pierre de la Martinique et renvoi au comité colonial lors de la séance du 30 décembre 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXI - Du 26 novembre 1790 au 2 janvier 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1885. p. 720;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1885_num_21_1_9599_t1_0720_0000_3

Fichier pdf généré le 08/09/2020

sent funeste; bientôt tu vas recueillir les fruits de notre sainte Constitution; c'est au courage de ces braves défenseurs, à la sagacité de ces prudents législateurs, et à leur désintéressement épuré, que tu dois ta félicité.

« Et vous, départements de cet Empire, au retour de vos représentants, décernez les honneurs du triomphe à ces vainqueurs de l'orgueil; ils les méritent à juste titre. Pour nous, après avoir eu le bonheur de posséder dans notre ville des têtes aussi chères, nous en conserverons le souvenir jusqu'au tombeau, et ne cesserons de former les vœux les plus ardents pour la conservation de vos précieux jours. »

M. le Président applaudit, au nom de l'Assemblée, au zèle et au patriotisme des dames de la Halle, et leur accorde les honneurs de la séance.

(L'Assemblée, consultée par M. le président, décrète que le discours des dames de la Halle sera imprimé et inséré en entier dans le procès-verbal de ce jour.)

Des députés extraordinaires de la commune de Saint-Pierre de la Martinique sont admis ensuite à la barre. Un d'eux fait lecture de l'adresse suivante :

« Nous arrivons de la Martinique, que nous avons laissée en proie aux plus funestes divisions: envoyés par la ville de Saint-Pierre, pour solliciter vos secours aux maux dont nous avons été les témoins, nous venons vous demander la paix pour ses malheureux habitants. Nous avons su en arrivant que votre sollicitude s'en était occupée; nous avons vu, dans votre décret du 29 novembre, des puissants moyens pour nous rendre la tranquillité; permettez-nous d'en solliciter la prompte exécution. Déjà un mois s'est écoulé, et chaque instant peut amener des désastres que tous vos efforts réunis ne sauraient réparer... Vous êtes instruits des principaux événements de la Martinique. Notre vœu, comme le vôtre, est que tout soit connu. Nos commettants verront avec joie examiner leur conduite et les motifs qui les ont mus; ils attendront avec sécurité ce moment qui doit être pour eux un moment de triomphe. Vous verrez les troubles de la colonie commencer presque au même instant où la régénération de la mère-patrie devait nous faire jouir d'une nouvelle prospérité: les colons s'élancent vers la liberté; le général *Vioménil*, ennemi des nouvelles opinions, ignorant sur la politique des colonies, est par imprudence le principe de tous nos malheurs; il met la division entre les colons, il arme les mulâtres contre les blancs, et déclare la guerre à tous ceux qui ne sont pas de son opinion. Une assemblée coloniale se forme, s'arroge le pouvoir législatif... Nous devons tous trouver la paix dans le décret du 8 mars, et les instructions du 28; mais l'Assemblée coloniale abuse de la faiblesse de M. *Damas* pour se maintenir, et elle obtient par son secours la confirmation des paroisses... Vous connaissez l'expédition contre la ville de Saint-Pierre.

« C'est en méconnaissant l'autorité des tribunaux, c'est en voulant retenir dans les fers des citoyens qu'ils avaient déclarés innocents, que l'Assemblée a été cause de nos derniers malheurs. Les soldats qui gardaient les prisonniers les ont mis en liberté; la garnison presque entière s'est déclarée en faveur des patriotes; ils se sont vus maîtres des forts; leur première démarche a été de proposer des paroles de paix: vaines tentatives.

M. *Damas*, entraîné par l'Assemblée coloniale, se prépare à la guerre, se procure, dans les îles étrangères, des armes et des munitions. Des commissaires de quatorze paroisses se réunissent au fort Bourbon: ils proposent encore la paix et sont refusés. La Guadeloupe et toutes les îles voisines envoient à notre secours des gardes nationales et des troupes de ligne. M. *Damas* leur ordonne de retourner à leur garnison.

« Nos adversaires ont armé les nègres par une aveugle fureur, aussi fatale pour eux que pour nous. Déjà plusieurs blancs ont péri. Savons-nous si la ville de Saint-Pierre n'est pas anéantie, et si l'on n'a pas prononcé contre ses habitants un arrêt de mort, quand on a mis le fer et le feu dans les mains des esclaves?... Nous attendons avec sécurité le résultat des recherches de vos commissaires. Ce que nous vous demandons avec instance, c'est l'exécution de vos promesses, c'est un nouveau gouverneur, des commissaires, des forces, et les nouvelles instructions qui doivent organiser les colonies. Nous idolâtrons la Révolution; nous avons combattu pour elle en Amérique; mais nous devons vous dire que les colonies sont perdues, que leur population disparaîtra de la surface du globe, si vous ne conservez pas la ligne de démarcation qui doit séparer le blanc de l'affranchi, et l'affranchi de l'esclave. Les philosophes, dont les écrits ont pénétré dans les colonies, ont été la cause de beaucoup de troubles, et si leur malheureuse doctrine se propageait, dans le bouleversement qu'elle opérerait, ceux mêmes qu'on invite à l'insurrection, en seraient les premières victimes... Pénétrés de notre douleur, à peine vous avons-nous parlé de vos travaux, de notre respect, de notre reconnaissance. Nous sommes Français, unis à la mère-patrie par d'indissolubles liens; elle nous est devenue plus chère encore, depuis que vos lois lui ont rendu toute sa dignité; au milieu de nos malheurs, notre seule consolation était de tourner nos regards vers elle; notre seul espoir est dans ce qu'elle fera pour nous. »

(L'Assemblée renvoie cette adresse à son comité colonial.)

M. de Carondelet, membre du ci-devant chapitre de Seclin, député du département du Nord, sollicite un congé d'un mois, qui lui est accordé par l'Assemblée.

M. Rabaud prend la parole pour tranquilliser les ouvriers fabricants de boutons qui, d'après le faux exposé d'un papier public, ont pris l'alarme; il dit que l'Assemblée n'a rien changé à son décret du 24 décembre, concernant le nouveau *bouton des gardes nationales* du royaume, et qu'il sera exécuté selon sa forme et teneur.

M. Paul Nairac fait lecture à l'Assemblée d'une lettre écrite à MM. les administrateurs du directoire du district de Cadillac (Gironde), par M. *Batcave*, curé de la paroisse de Tourne, au canton de Langoiran, le 12 décembre 1790, et de la réponse qui lui a été faite par MM. les administrateurs.

Ces deux pièces sont ainsi conçues :

Lettre de M. Batcave.

« Messieurs, j'ai eu déjà l'honneur de vous déclarer que j'entendais contribuer aux besoins de l'Etat de la somme de 900 livres et acquitter